

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 NOVEMBRE 2015**

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 09 Novembre 2015 à 19 heures, en séance ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2015,
- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),
- Organisation bureau de vote Elections Régionales du 6 Décembre 2015 et du 13 Décembre 2015,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Temple, le 27 Octobre 2015

Le Maire,

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 09 Novembre 2015 à 19 heures sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs MARTIN Stéphane, BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, BOS Guillaume, CORNE Philippe, ROBERT Michel, BEAUBOIS Cédric, CUMERLATO Jean-François.

Mmes HALARD Françoise, GASSIAN Bérengère, JUARROS Emeline, DELUGIN Delphine, NOUETTE-GAULAIN Karine

Absent excusé : Mr PREVOT Bruno

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 est adopté à l'unanimité sans observations.

INSTALLATION D'UN INTERVENANT SOCIAL SUR L'ARRONDISSEMENT DE LESPARRE-MEDOC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Sous-Préfète de Lesparre l'informant de la décision de mettre en place une intervenante sociale en gendarmerie dans l'arrondissement.

Après discussion, le conseil municipal reconnaît le bien-fondé de cette décision mais décide de ne pas participer financièrement considérant que la commune participe déjà à la location de la structure modulable installée à la gendarmerie de Lacanau qui devrait être à la charge de l'Etat et qu'en raison des baisses des dotations de l'Etat, celle-ci rencontre des difficultés à équilibrer son budget.

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) MEDOC ET SUR UN ENGAGEMENT DE PRINCIPE QUANT A LA PARTICIPATION A SON FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose le principe et l'utilité d'un tel projet pour les populations et les services sociaux de la commune pour l'aide aux personnes âgées et dépendantes, et à leur entourage. Les missions d'un CLIC de niveau 3 sont multiples et peuvent être résumées comme suit :

-« guichet unique » pour les personnes concernées, qui les oriente vers la solution la plus adaptée à chaque cas,

-organisme de coordination de l'ensemble des structures qui travaille sur cette problématique pour une plus grande efficacité, de la politique d'information et de prévention à la mise en place des solutions adaptées à chaque cas particulier,

-centre ressource, de veille et d'évaluation qui doit permettre aux élus d'ajuster leur politique sociale en direction de ces publics. Le siège serait au pôle Territorial de Solidarité du Médoc situé à Castelnau et viendrait compléter les services sociaux qui y sont hébergés.

Ce CLIC bénéficierait d'un financement d'un peu plus de 50% par le Conseil Départemental et l'apport des communes s'élèverait à moins de 1,00 euro par an et par habitant. D'autres partenaires financiers pourraient être mobilisés (caisses de retraite)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la création d'un CLIC sur le territoire du médoc. La commune ne peut s'engager au financement du Conseil Local d'Information et de Coordination Médoc.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Six communautés de communes composent l'arrondissement de Lesparre-Médoc pour une population municipale de 98538 habitants qui se regroupent comme suit :

Communauté de communes Médoc-Estuaire

11 communes 26 063 habitants

Communauté de communes Médullienne

10 communes 18 510 habitants

Communauté de communes Centre Médoc

8 communes 16 780 habitants

Communauté de communes de la Pointe du Médoc

11 communes 14 766 habitants

Communauté de communes Cœur Médoc

11 communes 12 341 habitant

Communauté de communes Lacs Médocains

3 communes 10 078 habitants

Trois communautés de communes ont une population inférieure au seuil de 15 000 habitants défini par la loi NOTRe. La communauté de communes Médullienne possède un nombre d'habitants largement au-dessus du seuil de regroupement fixé par la loi avec 20 056 habitants population DGF au 1^{er} Janvier 2015 et 18 510 habitants population municipale.

Par courrier en date du 19 Octobre 2015 Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde prévoit la fusion des trois communautés de communes « Cœur Médoc », « Centre Médoc » et « Médullienne ».

Considérant que la fusion des trois communautés de communes prévue par Monsieur le Préfet de la Gironde dont la superficie du territoire administratif qui en résulterait nuirait à la fois à la qualité du service public de proximité jusqu'ici rendu aux usagers et à l'efficacité de la gestion publique,

Considérant que la communauté de communes « Médullienne » de par la volonté de ses élus développe des compétences dans différents domaines, offrant tant à sa population qu'aux communes membres un service public de proximité et de qualité,

Considérant que la diversité des compétences exercées et des modalités de gestion des services des EPCI dont la fusion est envisagée nuirait aux mutualisations de service aujourd'hui en cours,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale n'est accompagné d'aucune information relative aux ressources financières dont disposera l'EPCI à créer, ni d'aucune information relative aux charges qu'il supportera compte-tenu des transferts de compétences et de patrimoine et que la fusion envisagée amènera, qu'il n'est nullement démontré que le schéma proposé tendrait à l'accroissement de la solidarité financière, comme la loi lui en fait obligation,

Considérant les risques de créer une nouvelle carte intercommunale à marche forcée sans concertation suffisante avec les élus locaux et par voie de conséquence la population,

Considérant qu'il est nécessaire de veiller à ce que la réforme territoriale sur notre territoire corresponde à une intercommunalité cohérente, voulu et non subie,

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la fusion des trois communautés de communes « Cœur Médoc », « Centre Médoc » et « Médullienne ».

SCOT MEDOC 2033

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 9 Novembre 2015 le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) élaboré en Mars 2015 par le SMERSCOT.

Il a été adressé aux conseillers municipaux le document de travail (version actualisée en Octobre 2015). Les projections démographiques et perspectives d'accueil retenues s'inscrivent dans le scénario « recentrage+ » lequel induit un gain de 16 000 habitations d'ici 2033 principalement orienté sur l'armature territoriale composée :

-des pôles structurants : LESPARRE-MEDOC/GAILLAN, PAUILLAC, CASTELNAU DE MEDOC (+3%)

-des pôles d'appui : SAINT LAURENT DE MEDOC, SAINTE HELENE, LE PORGE (+1.5%)

-autres communes (+0.7%)

Les pôles structurants devront parvenir à capter 56% des gains démographiques, les pôles d'appui 22%, les autres communes au nombre de 22 bénéficieront de 20% des gains.

Il ressort de ce document qu'il convient :

-de conforter l'agglomération de Lesparre-Médoc comme principal pôle économique et de services du Médoc,

-de réveiller un potentiel sous-exploité à Pauillac,

-de passer d'un pôle d'accueil à une ville constituée à Castelnau de Médoc,

Beaucoup de points communs entre les 3 villes du SMERSCOT : la taille, la qualité du patrimoine, et une forme de mal-développement actuel, invitent à proposer des orientations communes d'aménagement et de développement.

Le conseil municipal après avoir entendu ces explications s'interroge sur l'éloignement de ces villes par rapport à Bordeaux. Monsieur le Maire indique que ces villes sont desservies par la RN 215 et qu'il est envisagé d'améliorer la desserte ferroviaire pour répondre aux besoins de déplacement et qu'à son avis ce n'est pas suffisant et surtout pas une raison de délaissier les autres communes.

Le conseil municipal se déclare défavorable à ce projet qui prévoit pour la commune du Temple une croissance annuelle de 0.7% considérant :

-que la commune connaît une évolution modérée, volonté du conseil municipal lors de l'élaboration de son PLU en 2008, voire une baisse de population :

-Population au 1 ^{er} Janvier 2013	532 habitants
-Population au 1 ^{er} Janvier 2015	580 habitants

-que la population est vieillissante : la majorité des résidents a environ 40 ans. La municipalité souhaite accueillir des nouveaux arrivants plus jeunes permettant notamment de maintenir les effectifs de l'école.

D'autre part, la commune se trouve à 30kms de Mérignac où se situe le pôle aéronautique, soit à moins de 30 minutes du Temple, à proximité des bases militaires de Martignas et de Mérignac, et a un attrait touristique de par sa situation de l'Océan Atlantique et du Bassin d'Arcachon (15km).

De plus, la commune a des ressources suffisantes en eau potable : projet de champs captant des Landes du Médoc afin d'alimenter les communes de Bordeaux Métropole.

Le développement envisagé dans le plu de la commune est d'environ 15 personnes nouvelles par an, tout en conservant le caractère rural de celle-ci.

MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités locales, et, en premier lieu, les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

-de 11 milliard d'euros progressivement jusqu'en 2017,

-soit une baisse cumulée de 28 milliard d'euros pour la période 2014-2017.

Dans ce contexte, l'AMG souhaite soutenir l'action de l'AMF pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises.

En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale.)

L'AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

-elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »

-elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,

-enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que l'AMG soutient les demandes de l'AMG :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et à minima un lissage dans le temps,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE la notion de soutien à l'AMG.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur VEILLARD Jordan a été recruté le 09/11/2015 sur une durée de 30 h/semaine dans le cadre d'un emploi aidé.

- Monsieur MARTIN donne des informations concernant le syndicat de voirie. Une réunion devait avoir lieu le 09 Novembre 2015. Le quorum n'étant pas atteint, le conseil syndical n'a pu délibérer. Une nouvelle réunion aura lieu d'ici fin Novembre.

- Achat défibrillateur : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a commandé un défibrillateur pour un montant de 2 462.00 euros TTC, formation de 2 heures pour 10 personnes comprise, l'AMG ayant obtenu une subvention auprès de la Fondation CNP assurances. Le lieu d'installation reste à définir.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière qui sera versé à la commune est de 5 930.00 euros.

- Ancienne caserne : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de missionner un architecte pour une pré-étude afin que la commune mène seule le projet de réhabilitation. Concernant l'assainissement la pré-étude du système d'assainissement préconisé a été réalisée, le devis est en attente.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire pour le champ photovoltaïque au Crastieu a été délivré par le Préfet.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes « Médullienne » a recruté un agent chargé de la mise en réseau des bibliothèques.

- Monsieur le Maire communique les dates de réunions organisées par la communauté de communes « Médullienne » ouvertes aux élus et à la population :

- 12 Novembre à 18 heures : Présentation du rapport d'activités (Pays Médoc, Gironde Numérique, Gip, SMERSCOT)

- 1^{er} Décembre à 18 heures : Environnement

- 8 Décembre à 18 heures : Action sociale

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil Municipal émet un avis favorable à la participation financière du transport des sorties scolaires du collège de Lacanau assuré par la Commune de Lacanau d'un montant de 75.60 euros pour l'année 2015.